

## 43<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE DES TEURSES D'HÉBÉCREVON/AGNEAUX

8 - 9 - 10 MAI 2026

# RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE CÔTE

*Le présent règlement complète le règlement standard des courses de côte.*

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de l'ASA DU BOCAGE

Organise le 8 - 9 - 10 MAI 2026 avec le concours du Conseil Départemental de la Manche, de la ville d'Hébécrevon, la ville d'Agneaux et de Saint Lô Agglo.

**Une compétition automobile nationale dénommée :**

## 43<sup>ème</sup> COURSE DE CÔTE DES TEURSES D'HÉBÉCREVON/AGNEAUX 1<sup>ère</sup> Division

### Championnat de France de la montagne

Cette épreuve compte pour 2026:

- Le championnat de France de la Montagne série A et B
- Le championnat de France Féminin de la Montagne série A et B
- Le Trophée Championnat de France Groupe N/FN/SP
- Le Trophée Championnat de France Groupe A/FA
- Le Trophée Championnat de France Groupe GT SPORT
- Le Trophée Championnat de France Groupe GTTS
- Le Trophée Championnat de France Groupe CN
- Le Trophée Championnat de France Groupe ES2SC
- Le Trophée Championnat de France Groupe D/E
- Le Trophée Championnat de France Groupe F2000

- Le Trophée Championnat de France Groupe FC
- Le Trophée « Lionel REGAL » Meilleur jeune - de 25 ans (voiture de sport série A)
- Le Trophée Jeune Espoir de la Montagne pour le meilleur Jeune -de 25 ans "Voitures de Production" (série B).
- Le Championnat de la Ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie
- La Coupe de France de la Montagne Coefficient 3
- Le Challenge des Sponsors de l'A.S.A du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue régionale de Normandie sous le numéro en date du et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation sous le numéro 116 en date du 09/02/2026

### **Organisateur technique**

**Nom : ASA DU BOCAGE**

**Adresse : 49 rue Général Leclerc 14100 LISIEUX**

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre I<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1P. OFFICIELS**

#### **Compétition Internationale et nationale**

##### **Président du Collège des Commissaires Sportifs**

	M. LE GALL Jacques	Licence n°	9383	1318
Commissaires Sportifs	Mme FAULIN LECAT	Licence n°	126053	1314
	Christine			
	M. JOUBERT Dominique	Licence n°	14860	1106
Directeur de Course	M. MAWDSLEY Erwin	Licence n°	228740	1303
Directeurs de Course Adjoints	M. LEREDDE Philippe	Licence n°	8465	1314
Pré grille Bourg	Mme MAWDSLEY Myriam	Licence n°	11115	1303
Pré grille départ	M. GROUD Francis	Licence n°	8035	1314
Secrétaire du directeur de course	Mme LEREDDE Martine	Licence n°	188848	1314
<b>Commissaire Technique délégué FFSA</b>	<b>M. CHARBONNEAU Marc</b>	<b>Licence n°</b>	<b>47435</b>	<b>0322</b>
<b>Commissaire Technique délégué FFSA</b>	<b>M. BIAGIONI Christophe</b>	<b>Licence n°</b>	<b>169294</b>	<b>0721</b>
Commissaires Techniques adjoints A	M. CHAMPROBERT Sylvain	Licence N°	18483	1303
Commissaires Techniques adjoints B	M. QUERU William	Licence n°	14922	1314
Commissaires Techniques adjoints C	M. GUILLEUX Patrick	Licence n°	55340	1314
	M. BARIBAUD Vincent	Licence n°	154542	1314
Médecin responsable	Dr ZARB			
Chargé de la mise en place des moyens	M. GALLOT Gérard	Licence n°	54397	1314
Chargés des relations avec les concurrents (responsable)	M. FAULIN Jean Yves	Licence n°	11116	1314
	Mme LE MASLE Danielle	Licence n°	1087	1314
Responsable publicité	M TATIN Jean Michel	Licence n°	6575	1201



Jean Yves FAULIN

Danielle LE MASLE

Jean Michel TATIN

Responsable publicité

Chargé de presse	M. COSNARD Arnaud	Licence n°	244263	1314
Chargé des Commissaires de route	M. CHAREL Geoffrey	Licence n°	326700	1314
Chargé des Commissaires de route	M. LEMONNIER Alexandre	Licence n°	326702	1314
Chronométrateurs B	M. HAREL Hervé	Licence n°	230034	1314
Chronométrateurs B	M. HENNEBOIS Laurent	Licence n°	205961	1318
Chronométrateurs C	M. RIVIERE Dominique	Licence n°	257520	1318
Observateur	M. BIAGIONI Norbert	Licence n°	25075	0721
Speaker	M. OHMER Didier	Licence n°		
	M. DEFLOOR Benoît	Licence n°	306112	1314
Informatique	PATRICK SOFT			

### 1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le jeudi 30 avril 2026 à minuit.

Publication de la liste des engagés le lundi 04 mai 2026 à minuit

Vérifications administratives le vendredi 8 mai 2026 de 15 heures jusqu'à 19 heures 45

Lieu Salle le Triangle à Thèrevall/Hébécreevon

Vérifications techniques le vendredi 08 mai 2026 de 15 heures 15 jusqu'à 20 heures

Lieu Salle le Triangle à Thèrevall/Hébécreevon

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais chronométrés le samedi 9 mai 2026 à 8 heures 45 à la salle le triangle.

Briefing des commissaires le samedi 9 mai 2026 à 8 heures 45 (salle le Triangle)

Essais chronométrés le samedi 9 mai 2026 à partir de 10 heures 15

#### ( 2 essais minimums, dont 2 obligatoires)

1 Essai libre le dimanche 10 mai 2026 à partir de 8 heures 15 avant la 2<sup>ème</sup> montée de course

Briefing des pilotes remis aux vérifications administratives avec élargement

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course et celles des ordres de départs le samedi 9 mai 2026 à la fin des essais chronométrés (série A et série B) à la salle le triangle.

#### Course

- 1<sup>ère</sup> montée le samedi 9 mai 2026 à la suite des essais chronométrés ( série A et B )
- Essai libre le dimanche 10 mai 2026 à partir de 8h15 (facultatif )
- 2<sup>ème</sup> montée le dimanche 10 mai 2026 à la suite de l'essai libre
- 3<sup>ème</sup> montée le dimanche 10 mai 2026 à partir de 13 heures 30
- 4<sup>ème</sup> montée le dimanche 10 mai 2026 à la suite de la troisième montée

une parade promotionnelle pourra être organisée entre chaque montée d'essais ou course conforme à la réglementation course de côte 2026

Dans tous les cas, aucun départ d'une nouvelle montée ne pourra être donné le dimanche 10 mai après 16 heures 15 minutes

Podium Championnat : le dimanche 10 mai 2026 - 15 minutes à l'issue de l'épreuve

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé (série A série B)  
PODIUM le dimanche 10 mai 2026 15 minutes à l'issue de l'épreuve sur le parking devant la salle du Triangle

Remise des prix le dimanche 10 mai 2026 à la suite du podium à la salle le Triangle.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le vendredi 8 mai 2026 à partir de 18h30

*les réunions suivantes seront fixées par le Président du collège*

*Lieu : salle de la Mairie Thèval*

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Vérifications administratives : voir article **1.2P HORAIRES**

Vérifications techniques : voir article **1.2P HORAIRES**

#### **1 .3.1 PRELIMINAIRE**

**Chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve :**

- ♣ **Essence : Conformément à l'Article 252-9.1 (dont SP98)**
- ♣ **Essence : jusqu'à 30% d'éthanol**
- ♣ **Diesel : Conformément à l'Article 252-9.2**
- ♣ **Taux d'éthanol ou méthanol supérieur à 30%**
- ♣ **Autres carburants à préciser**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

HERVIEU 37 rue de la borderie Le Mesnil-Vigot 50570 REMILLY LES MARAIS

Taux horaire : 60€ TTC

**HORAIRES INDIVIDUELS DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES SERONT A CONSULTER :**

sur le site : [ASA DU BOCAGE – Site internet de l'ASA du Bocage](#)

Pesage libre des voitures :

**le vendredi 8 mai 2026 de 15 heures 15 jusqu'à 20 heures**

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique .

(pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le vendredi 8 mai 2026 à 20 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais chronométrés sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs à la salle le triangle .

#### **1.4 DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Respect de la limitation de vitesse dans le bourg et sur le parcours en reconnaissance :

**30 km /h voitures et autres**

##### **1.4.2P.**

Il est interdit de matérialiser des repères à l'aide de peinture ou autres moyens sur le parcours et ou aux abords de celui ci sous peine d'une amende de 150€.

#### **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Voir règlement standard des courses de côte

#### **ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES**

##### **3.1P. ENGAGEMENTS**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Martine LEREDDE 1 le Mesnil Corbet – 50160 SAINT AMAND VILLAGES

Tél: 06 34 95 38 59 Mail: [leredde.philippe@wanadoo.fr](mailto:leredde.philippe@wanadoo.fr)

jusqu'au **jeudi 30 avril 2026 à minuit** (cachet de la poste faisant foi)

Les droits d'engagement sont fixés à **315 €** pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, réduits à **260 €** pour les inscrits à la saison CFM-CHALLENGE (dont 5 € pour les vérifications techniques prélevées sur les droits d'engagement des pilotes autorisés à prendre le départ)

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition.

Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents devront **obligatoirement remplir, signer et envoyer leur bulletin d'engagement accompagné des droits d'engagement**, à l'organisateur au plus tard le **jeudi de la semaine précédant la date de la Course de Côte**. Au-delà de cette date, l'organisateur ne sera plus tenu d'accepter leurs engagements.

#### **4.1P. VOITURES ADMISES**

Le nombre maximum de voitures admises est fixé à 210.

Sont admises à participer : **voir règlement standard des courses de côte 2026**

#### **4.2.P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS**

##### **4.2.2 PNEUMATIQUES**

Voir règlement standard des courses de côte et règlement Championnat de France 2026

##### **4.2.7 ECHAPPEMENT**

Toutes voitures devront être équipées d'un silencieux

- ◆ **A compter du 1er janvier 2026 Pour toutes les voitures fermées et ouvertes utilisées en course de côte sur le territoire français, le niveau sonore maximal ne devra pas excéder 100 dB à 75 % du régime moteur maximum.**

#### **4.3P. NUMEROS DE COURSE**

Voir règlement standard des courses de côte 2026

##### **4.3.1P. ATTRIBUTION DES NUMEROS A L'ANNEE POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA MONTAGNE**

#### **4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE**

Voir prescriptions générales et tableau de sécurité

### **ARTICLE 5P. PUBLICITES**

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) à définir par additif

Publicité optionnelle sera définie par un additif

### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. PARCOURS**

La 43ème course de côte des Teurses Hébécrevon/Agneaux a le parcours suivant :

La course se déroulera en 4 montées sauf cas de force majeure dûment constaté et accepté par le collège des commissaires sportifs.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des courses de côtes 2026.

#### **Départ sur le chemin du bois de la Haye**

Arrivée sur la D900

Pente moyenne 6%

Longueur du parcours 2100 mètres

**Longueur minimum du parcours : 2,5 km (les courses de côte existantes dont la longueur se situe entre 2 km et 2 km 500 pourront bénéficier d'une dérogation accordée par la FFSA).**

**Modalités de retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de Course**

**Série B et série A**

Pré Grille : rue centrale du Bourg d'Hébécrevon  
Parc de départ : Parc sur le chemin du bois de la Haye  
Parc d'arrivée : dans le bourg d'Hébécrevon

#### **6.2P. ROUTE DE COURSE**

Retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de Course

#### **6.3P. FILE DE DEPART**

Pré Grille : rue centrale du Bourg d'Hébécrevon  
File de départ : Parking départ sur le chemin du bois de la Haye

**RAPPEL** : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

#### **6.4P. SIGNALISATION**

Voir règlement standard des courses de côte.

#### **6.5P. PARC CONCURRENT**

Les parcs concurrents seront situés dans le bourg de Thèreal/Hébécrevon et accessibles à partir du jeudi 7 mai 2026 à 14 heures.

**Les pilotes inscrits au Championnat de France de la Montagne bénéficieront d'une priorité d'emplacement dans le paddock.**

*Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :*

- ◆ *De tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5 kgs ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.*
- ◆ *De disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.*
- ◆ **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets obligatoirement lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**
- ◆ *La pénalité pour défaut d'extincteur et / ou de bâche dans les parcs est de 200€*

#### **6.6P. PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D900 dans le bourg de Thèreal/Hébécrevon.

**A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes à compter de l'heure d'affichage.**

#### **6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés : pendant toute la durée du meeting devant le secrétariat de la salle le Triangle d'Hébécrevon

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

**6.8P. PERMANENCE**

Pendant la compétition, la permanence se tiendra:

Lieu : salle d'Hébécrevon du jeudi 7 mai 2026 à 14 heures durant tout le meeting.

Téléphone permanence n° 06 26 86 38 21 ou 06 61 59 70 98

Mail : [asabocage1314@gmail.com](mailto:asabocage1314@gmail.com) Site : <http://www.asa-bocage.com/>

Centre de secours le plus proche :

Lieu : SAINT LÔ Téléphone :18 ou 15

**ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE****7.1P. ESSAIS**

Le classement sera établi sur le meilleur temps des montées des essais chronométrés des séries B et A et servira à l'établissement des ordres de départs aux montées de course (série B et A)

Une séance d'essais libres facultatives sera organisée le dimanche matin avant la 2<sup>ème</sup> montée de course.

**7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Pas de conférence aux pilotes , briefing remis aux vérifications administratives avec émargements.

Un briefing oral pourra être fait en complément.

**7.3P. COURSE**

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des courses de côte « Championnat de France »

F2000 N/FN/SP A/FA GT FC GTTS

CNF/CN/CM DE CN+ E2SC

Préciser la procédure de départ : au feu tricolore.

**Ordre de départ**

l'ordre de départ sera le suivant :

en premier les voitures de production série B

Ensuite les voitures de sport série A

Cet ordre restera inchangé pour toute la course

**L'ordre des essais** : dans la série A et B , les 10 plus petits numéros partiront en dernier

**En course** : dans chacune des séries A et B, au sein de chacun des groupes, les concurrents partiront dans l'ordre décroissant des temps réalisés aux essais, sauf pour les 10 meilleurs temps des essais de la série A et B qui partiront en dernier dans l'ordre décroissant des temps des essais.

**7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit l'utilisation des couvertures chauffantes ou tout dispositif analogique n'est autorisé que dans les parcs concurrents et interdit entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

**7.5P. ESSENCE**

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d'essence même en cas de départs répétés suite à des interruptions.

Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d'exclusion de la montée

## ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

**A l'issue des essais :**

- ♣ un classement général pour les voitures de Sport (série A)
- ♣ un classement général pour les voitures de Production (série B)
- ♣ un classement pour chacun des groupes, au sein des séries A ou B, tels que définis à l'article 4.1. du règlement standard
- ♣ un classement général pour les éventuels autres groupes

**A l'issue de la Course Le classement s'effectuera sur le cumul des 2 meilleures montées (même dans le cas de 4 montées de course ou d'annulation d'une montée). Dans le cas où seules deux montées auraient pu se dérouler, le classement s'effectuera sur la meilleure montée**

Championnat de France de la Montagne :

- un classement général pour les voitures de sport (série A)
- un classement général pour les voitures de production (série B)
- un classement par groupe et par classe (série A et B confondues)
- un classement féminin pour les voitures de sport (série A)
- un classement féminin pour les voitures de production (série B)
- un classement jeune pour les voitures de sport (série A)
- un classement jeune pour les voitures de production (série B)

## ARTICLE 10P. PRIX

### ART 10 .1 PRIX

**Pour chaque compétition, le montant minimum des prix distribué par l'organisateur est le suivant :**

	Général Par série	Groupe				Classe		
		2 partants	De 3 à 4 partants	De 5 à 8 partants	+ de 8 partants	2 partants	De 3 à 5 partants	A partir de 6
1er	500 €	0 €	135 €	265 €	530 €	70 €	135 €	265 €
2ème	400 €			135 €	265 €		70 €	135 €
3ème	300 €				135 €.			
4ème	200 €							
5ème	100 €							
1 <sup>ère</sup> dame	265 €							
1 <sup>er</sup> jeune	265 €							

**Les chèques correspondants à leurs prix seront envoyés par courrier dans un délai de 15 jours maximum après la compétition.**

### **10 .2.P. COUPE**

Les coupes seront distribuées de la façon suivante :

- aux trois premiers du scratch série A et B
- à la première féminine série A et B
- au premier jeune de – 25 ans série A et B
- au premier de chaque groupe
- au premier de chaque classe
- à trois commissaires de piste désignés par tirage au sort
- les coupes ne sont pas cumulables

### **10 .3.P. PODIUM**

Un podium championnat sera organisé devant la salle le Triangle 15 minutes après la fin de l'épreuve :

- les 3 premiers au classement général série A
- les 3 premiers au classement général série B
- la première féminine série A et série B
- le premier jeune série A et série B

### **10 .4.P. REMISE DES PRIX**

La remise des coupes aura lieu le dimanche 10 Mai 2026 dès la fin de l'épreuve en continuité après le podium championnat. (salle le Triangle)